

Réunion du 20 mars 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procurations(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CD/2017/021 - 010 - Gestion Financière
Garanties d'emprunts - Organismes de construction - SIBAR**

Le Conseil Départemental sur proposition de son président :

- prend acte d'un tirage de fonds par la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) pour un montant total de 20 549 000 € qui correspond à dix-neuf emprunts comprenant :
- 214 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 150 000 € et de 64 000 € destinées à financer l'acquisition - amélioration de deux logements locatifs sociaux situés 61 rue de Wolsheim à ERGERSHEIM.

Ligne du Prêt PLUS n°5110926

- montant de la Ligne du Prêt : 150 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5110925

- montant de la Ligne du Prêt : 64 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 810 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 470 000 € et de 340 000 € destinées à financer la construction de trois logements locatifs sociaux situés 5 rue des Pierres à HOHENGOEFT.

Ligne du Prêt PLUS n°5115875

- montant de la Ligne du Prêt : 470 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5115876

- montant de la Ligne du Prêt : 340 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 510 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 320 000 € et de 190 000 € destinées

à financer la construction de trois logements locatifs sociaux situés Rue des Trois Fontaines à COSSWILLER.

Ligne du Prêt PLUS n°5116030

- montant de la Ligne du Prêt : 320 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5116031

- montant de la Ligne du Prêt : 190 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 1 104 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 995 000 € et de 109 000 € destinées à financer la construction de huit logements locatifs sociaux situés 2 rue de l'Etang à PLOBSHEIM.

Ligne du Prêt PLUS n°5119410

- montant de la Ligne du Prêt : 995 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5119409

- montant de la Ligne du Prêt : 109 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 850 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 600 000 € et de 250 000 € destinées à financer la construction de six logements locatifs sociaux situés 11 rue Monseigneur Fischer à NORDHEIM.

Ligne du Prêt PLUS n°5118237

- montant de la Ligne du Prêt : 600 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5118236

- montant de la Ligne du Prêt : 250 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 998 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 750 000 € et de 248 000 € destinées à financer la construction de huit logements locatifs sociaux situés 12 rue des Erables à HOERDT.

Ligne du Prêt PLUS n°5118240

- montant de la Ligne du Prêt : 750 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5118239

- montant de la Ligne du Prêt : 248 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 160 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 100 000 € et de 60 000 € destinées à financer la construction d'un logement locatif social situés 26/28 rue de la Gare à WASSELONNE.

Ligne du Prêt PLUS n°5118395

- montant de la Ligne du Prêt : 100 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5118394

- montant de la Ligne du Prêt : 60 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %

- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 467 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 165 000 € et de 302 000 € destinées à financer la construction de trois logements locatifs sociaux situés 9 a-b-c route de Paris à ITTENHEIM.

Ligne du Prêt PLUS n°5111329

- montant de la Ligne du Prêt : 165 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5111328

- montant de la Ligne du Prêt : 302 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 295 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 205 000 € et de 90 000 € destinées à financer l'acquisition - amélioration de deux logements locatifs sociaux situés 9 a-b-c route de Paris à ITTENHEIM.

Ligne du Prêt PLUS n°5111436

- montant de la Ligne du Prêt : 205 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances: annuelle ;
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5111437

- montant de la Ligne du Prêt : 90 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 1 211 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 670 000 € et de 541 000 € destinées à financer la construction de huit logements locatifs sociaux situés Rue des Erables à ITTENHEIM ;

Ligne du Prêt PLUS n°5122666

- montant de la Ligne du Prêt : 670 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5122664

- montant de la Ligne du Prêt : 541 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %

- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 936 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 375 000 € et de 561 000 € destinées à financer la construction de six logements locatifs sociaux situés Rue des Artisans à GIMBRETT ;

Ligne du Prêt PLUS n°5131002

- montant de la Ligne du Prêt : 375 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5131001

- montant de la Ligne du Prêt : 561 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 830 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 480 000 € et de 350 000 € destinées à financer la construction de six logements locatifs sociaux situés Lotissement Le Holzweg à HOHENGOEFT ;

Ligne du Prêt PLUS n°5131560

- montant de la Ligne du Prêt : 480 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5131561

- montant de la Ligne du Prêt : 350 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 1 800 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 1 210 000 € et de 590 000 € destinées à financer la construction de quatorze logements locatifs sociaux situés Lotissement Basse Sponne à ROTHAU ;

Ligne du Prêt PLUS n°5130987

- montant de la Ligne du Prêt : 1 210 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5130986

- montant de la Ligne du Prêt : 590 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %

- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 1 600 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué d'une ligne du prêt PLUS (prêt locatif à usage social) destinée à financer la construction de seize logements locatifs sociaux situés 8 rue de l'III à STRASBOURG ;

Ligne du Prêt PLUS n°5131315

- montant de la Ligne du Prêt : 1 600 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 7 586 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 5 957 000 € et de 1 639 000 € destinées à financer la construction de soixante-trois logements locatifs sociaux situés Résidence senior- Route de Saverne à STUTZHEIM ;

Ligne du Prêt PLUS n°5131119

- montant de la Ligne du Prêt : 5 947 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés##*#13;

- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5131120

- montant de la Ligne du Prêt : 1 639 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 565 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué de deux lignes du prêt PLUS et PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 280 000 € et de 285 000 € destinées à financer la construction de trois logements locatifs sociaux situés Rue Osterfeld à WASELONNE ;

Ligne du Prêt PLUS n°5132214

- montant de la Ligne du Prêt : 280 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du Prêt PLUS Foncier n°5132213

- montant de la Ligne du Prêt : 285 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 150 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué d'une ligne du prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) destinée à financer la construction d'un logement locatif social situé 9 rue de Kirrwiller à BOUXWILLER ;

Ligne du Prêt PLAI n°5132363

- montant de la Ligne du Prêt : 150 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 0,55 %
- taux effectif global : 0,55 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 210 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué d'une ligne du prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) destinée à financer la construction de deux logements locatifs sociaux situés Chemin de Stotzheim à SAINT-PIERRE ;

Ligne du Prêt PLAI n°5132748

- montant de la Ligne du Prêt : 210 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 0,55 %
- taux effectif global : 0,55 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

- 253 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) pour un contrat de prêt constitué d'une ligne du prêt PAM (prêt amélioration - réhabilitation) destinée à financer la réhabilitation de soixante-douze logements locatifs sociaux situés Avenue de Normandie à STRASBOURG.

Ligne du Prêt PAM n°5132368

- montant de la Ligne du Prêt : 253 000 €
- taux d'intérêt actuariel annuel: 1,35 %
- taux effectif global : 1,35 %
- taux annuel de progressivité des annuités : 0 %
- indice de révision : taux du Livret A
- durée du prêt : 25 ans
- périodicité des échéances : annuelle

- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- modalité de révision : double révisabilité limitée
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : double révisabilité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité, établis sur la base d'un taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date des tirages et/ou contrats de prêts susmentionnés, sont révisables en fonction de la variation du taux du livret A.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale des contrats prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place dans la limite de la garantie définie ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Sous peine de caducité de la garantie du Département, la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) s'engage à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par la présente garantie sans l'accord du Département.

Cette clause de contre garantie ne peut être opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de garantie.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

##13;

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention tripartite jointe au rapport à conclure entre le Département, le bénéficiaire et l'organisme prêteur.

autorise par ailleurs le Président du Conseil Départemental ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170320-lmc1107894-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 23/03/17